

Structures d'âge et retraites

LA répartition de l'emploi selon l'âge n'est pas la même dans les diverses professions; d'une façon générale, les actifs non salariés sont plus « âgés » que les salariés. Ainsi, 37,35 % des exploitants agricoles ont 55 ans ou davantage et seulement 20 % des « ingénieurs et cadres supérieurs » sont dans ce cas. Ce n'est pas là une situation nouvelle; les actifs indépendants ont toujours eu un âge moyen plus élevé que les salariés. On s'inquiète souvent de la proportion élevée des agriculteurs chefs d'exploitations âgés; or, que donne une comparaison des recensements de 1911 et 1968 ?

La proportion des chefs d'exploitations, fermiers et métayers dans la population totale est passée de 20,26 % à 8,38 %, changement global considérable; mais dans le tableau I relatif aux taux d'activité par tranche d'âge, il se dégage de la 3^e colonne, que le rapport entre les taux d'activité en 1911 et 1968 demeure presque le même (entre 2,34 et 2,50) entre 30 et 64 ans; ce n'est qu'à partir de 65 ans qu'il apparaît très supérieur.

TABLEAU I. *Taux d'activité (1) des agriculteurs non salariés, par tranche d'âge, en 1911 et 1968*

<i>Ages</i>	<i>1911</i> %	<i>1968</i> %	<i>Rapport 1911</i> <i>1968</i>
— moins de 30 ans ...	4,45	3,9	1,14
— 30 à 39 ans	19,75	8,0	2,42
— 40 à 49 ans	26,90	11,50	2,34
— 50 à 59 ans	32,50	13,0	2,50
— 60 à 64 ans	36,30	15,0	2,42
— 65 ans et plus	35,45	7,25	4,88
— Taux moyen de 15 ans et plus	20,26	8,38	2,42

(1) Ce taux est le rapport du nombre des agriculteurs non salariés d'une tranche d'âge quelconque à la population masculine du même âge.

D'ailleurs, si l'on effectue ces comparaisons pour *l'ensemble des actifs indépendants* et pas seulement pour les exploitants agricoles, entre 1911 et 1968, on constate aussi que les rapports entre les taux d'emploi par tranche d'âge demeurent très voisins entre 30 et 64 ans et qu'à partir de 65 ans le rapport double presque:

<i>Ages</i>	<i>Rapport 1911</i> <i>1968</i>
— moins de 30 ans	1,38
— 30 à 39 ans	2,00
— 40 à 49 ans	1,89
— 50 à 59 ans	1,89
— 60 à 64 ans	1,91
— 65 ans et plus	3,61
— 15 ans et plus	1,97

Ces rapprochements et comparaisons ne permettent pas, toutefois, de connaître la situation en matière de charge de retraite. Non seulement il nous faut connaître, dans une branche professionnelle donnée, les taux d'activité, mais aussi la proportion des actifs retraités. Or, le nombre de ceux-ci ne peut être atteint que si l'on connaît le « taux plein » ou « maximum d'activité » de la branche vers 60 à 65 ans; en effet, les recensements fournissant des données sur ceux qui demeurent actifs à partir de 65 ans, par différence entre l'effectif découlant de ce taux « plein » et les actifs âgés, on obtiendra les inactifs de 65 ans et plus.

Les agriculteurs non salariés (exploitants, fermiers, métayers) présentent, dans les recensements, une série suffisamment homogène pour effectuer la recherche de ce taux d'activité plein ou maximum; cette corporation constitue

en outre, au départ, un effectif important (21 % de la population masculine de 15 ans et plus en 1901) dont l'énorme réduction (8,38 % en 1968) mérite une étude de ses conséquences. Le tableau II ci-dessous donne, à titre d'exemple, les taux d'activité pour quelques tranches d'âge d'après les recensements successifs depuis 1901.

TABLEAU II. *Taux d'activité des agriculteurs non salariés aux divers recensements*

Années	30 à 39 ans	50 à 59 ans	60 à 64 ans
1901	20,7 %		
1906	21,4 %	34,6 %	38,5 %
1911	19,7 %	32,5 %	36,3 %
1921	17,2 %	33,8 %	35,5 %
1926	15,4 %	27,9 %	29,8 %
1936	15,1 %	23,0 %	26,7 %
1946	12,7 %	20,6 %	23,5 %
1954	13,5 %	18,6 % (1)	20,1 % (2)
1962	10,7 %	16,2 %	18,2 %
1968	8,0 %	13,0 %	15,0 %

(1) Tranche d'âge 45 à 54 ans; (2) 55 à 64 ans.

Ces taux sont des taux du moment : telle ou telle année (de recensement), dans la tranche d'âge 50 à 59 ans, tant pour cent des hommes étaient agriculteurs non salariés; il est possible de passer de ces taux du moment à celui des générations (1). En effet, par exemple, le taux d'activité en 1921, de 17,2 % dans les âges 30 à 39 ans, correspond à celui des générations nées de 1880 à 1889 et ainsi de suite. Sur le graphique I de la page 3, on a porté pour chaque groupe de générations, les taux d'activité de 30 à 39 ans et de 60 à 64 ans et on a *ajusté* une courbe qui fournit le « taux plein » des générations successives nées depuis 1845 en éliminant les perturbations produites par des phénomènes aberrants (pertes de guerre qui déclenchent un suremploi des générations plus âgées par exemple). Au-delà de 1845, il faut extrapoler la courbe de « pleine activité » car les recensements antérieurs à 1901 ne fournissent pas de statistiques exploitables.

En possession de cet *ordre de grandeur* du taux de pleine activité de chaque génération pour les agriculteurs non salariés, il est aisé de calculer, au moins pour les années de recensement, le pourcentage des inactifs de plus de 65 ans, par rapport à la population totale active dans la branche étudiée.

(1) Rappelons qu'il s'agit des personnes nées la même année.

Il suffit d'appliquer le taux de pleine activité agricole des diverses générations aux effectifs de ces générations dépassant 65 ans pour avoir la population masculine agricole de plus de 65 ans, qu'elle soit active ou à la retraite; les recensements indiquant les actifs agricoles de plus de 65 ans, si l'on soustrait ce chiffre de la population agricole totale de 65 ans et plus, on obtient les retraités; en rapportant le nombre de ces derniers à celui des actifs totaux de la profession, on voit (première colonne du tableau III) que cette proportion des retraités par rapport aux actifs, qui était de 4,25 % en 1901 et de 4,85 % en 1946, monte brusquement jusqu'à 10,4 % en 1962 et 21,15 % en 1968.

Que représenterait ce rapport des retraités aux actifs si aucun exploitant agricole ne travaillait au-delà de 65 ans? Les taux figurent dans la troisième colonne du tableau III et s'échelonnent de 24,8 % en 1901 à 37,9 % en 1968.

Que deviendra ce taux en 1985, toujours avec la retraite obligatoire à 65 ans? En prenant les projections de l'I.N.S.E.E. pour la population totale et des taux d'activité par tranche d'âge s'échelonnant en 1985 de 4 % pour les 30 à 39 ans (générations nées entre 1945 et 1955) à 11 % pour la tranche d'âge 60 à 64 ans (générations nées de 1923 à 1928), on obtient un peu plus de 1 million d'actifs agricoles masculins et 380 000 anciens actifs de 65 ans et plus, ce qui donne un rapport de 36,9 %, un peu inférieur à celui de 1968.

TABLEAU III. *Pourcentage des inactifs réels de 65 ans et plus dans la population active (1 et 2) et pourcentage des inactifs avec la retraite ramenée à 65 ans (3 et 4)*

Années	Population agricole masculine non salariée %	Reste de la population active masculine %	Population agricole masculine non salariée %	Reste de la population active masculine %
	(1)	(2)	(3)	(4)
1901	4,25	3,75	24,80	8,80
1906	3,00	4,00	23,80	9,05
1911	2,10	4,70	24,65	9,65
1921	1,50	4,45	23,70	9,85
1926	6,40	3,95	27,60	9,65
1931	7,40	4,35	29,30	10,00
1936	7,65	5,85	31,00	11,26
1946	4,85	6,65	30,30	12,60
1954	6,80	9,75	22,35	14,65
1962	10,40	11,20	27,00	15,05
1968	21,15	14,80	37,90	17,85

Afin de montrer l'hétérogénéité des situations selon les professions, on a calculé le pourcentage des inactifs de 65 ans et plus dans la population active pour l'ensemble des actifs moins

les agriculteurs non salariés dont on s'est occupé jusqu'ici; les résultats apparaissent dans la deuxième colonne du tableau III à comparer avec les chiffres de la première colonne. La charge des inactifs sur les actifs en 1968 est beaucoup plus faible dans la population active non agricole. L'écart est plus grand encore si on calcule cette charge en supposant qu'aucun actif ne travaille plus à 65 ans; les taux apparaissent dans la colonne (4). Ces chiffres montrent également que les exploitants agricoles ont toujours eu une structure d'âge différente, avec un âge moyen plus élevé. Lorsqu'ils travaillaient à des âges très avancés, cette situation ne posait pas de problèmes pour les retraites; il n'en est plus de même lorsque l'âge et les conditions de la retraite s'homogénéisent.

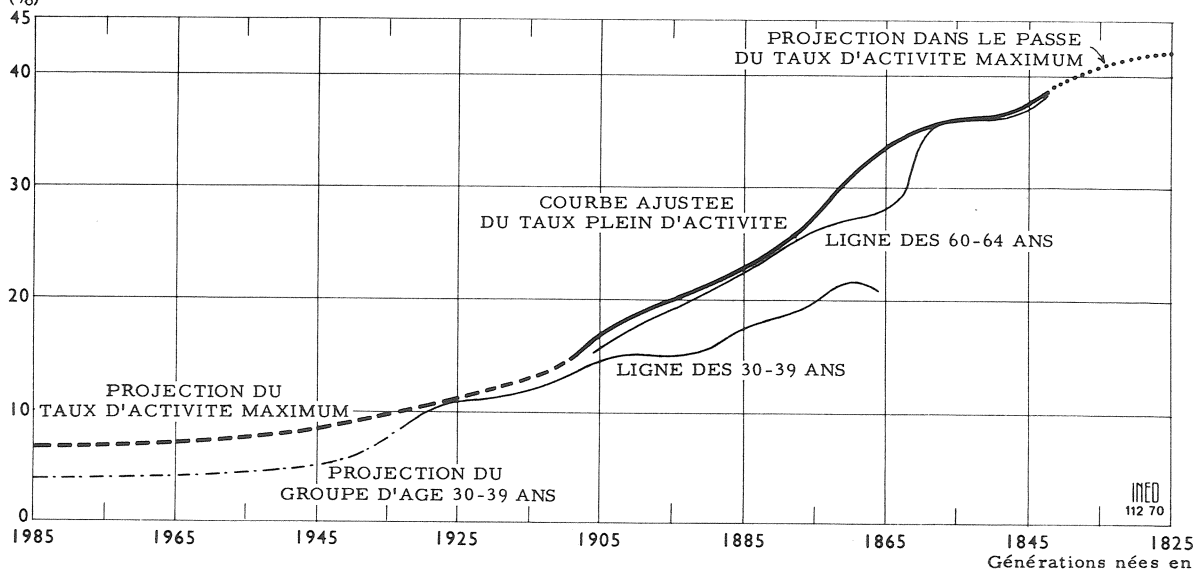
d'exploitants, de fermiers ou de métayers dans la seconde partie de leur vie (1).

Si de telles études pouvaient être menées — ce qui n'est pas le cas par manque d'homogénéité de statistiques — dans d'autres secteurs professionnels dont les effectifs diminuent régulièrement (commerçants, mineurs), elles donneraient sans doute des résultats analogues. En revanche, dans les branches dont les effectifs croissent sensiblement au long du temps (cadres moyens et supérieurs, par exemple) on verrait que le rapport des retraités aux actifs du secteur étudié augmente plus lentement.

Le rapprochement des colonnes (1) et (2) du tableau III est déjà significatif à cet égard.

Taux d'activité
(%)

Graphique I



Les données rassemblées permettent de calculer, pour les générations passées d'agriculteurs non salariés, les taux d'activité par tranche d'âge. Le graphique II fournit cette information pour quelques générations, de dix en dix ans, depuis celle née en 1845. Pour les plus anciennes, le manque de statistiques utilisables antérieurement à 1901 ne permet pas une représentation complète, de même pour les plus récentes qui n'ont pas terminé leur vie active.

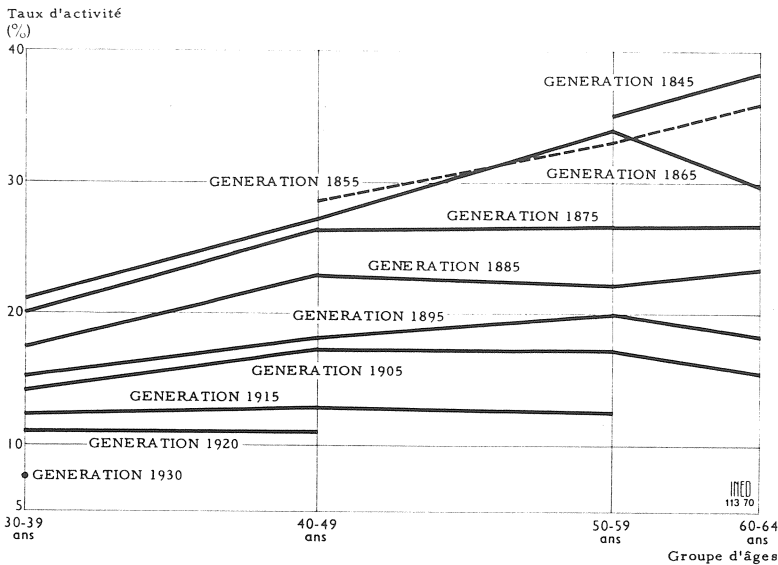
Ce graphique II révèle d'abord l'abaissement des taux d'activité; on note également une tendance à la régularisation de ces taux aux divers âges de la vie active. Enfin, depuis la génération 1895, on voit que l'activité diminue à partir de 60 ans. L'augmentation des taux d'activité de 30 à 60 ans dans les générations anciennes d'agriculteurs s'explique sans doute par le fait qu'une proportion sensible de salariés agricoles et de ruraux non agriculteurs dans la première partie de leur existence accédaient à la position

Cette approche montre que les modifications de structure de l'emploi, vu leur ampleur, ont de graves conséquences sur les régimes de retraite par répartition dans la mesure où ceux-ci sont compartimentés entre groupes socio-professionnels; si le rapport actifs à non actifs diminue régulièrement dans une branche professionnelle et augmente dans une autre et si chacune a l'autonomie de son système de retraite par répartition, la première deviendra incapable de le financer, alors que la seconde pourra ne demander à ses actifs qu'une participation modique, et peut-être même décroissante, pour couvrir les retraites de ses anciens.

P. LONGONE.

(1) Une mortalité différentielle des agriculteurs pourrait aussi expliquer cette particularité, mais une étude approfondie serait nécessaire pour retenir ou non l'interprétation.

Graphique II. - Taux d'activité de quelques générations



DÉMOGRAPHIE

Mesure de la fécondité

Nous avons déjà indiqué dans ces colonnes que le « taux brut de natalité », fréquemment utilisé comme mesure de la natalité, n'est pas un indice satisfaisant, surtout pour opérer des comparaisons entre pays. Ce taux étant le rapport des naissances de l'année à l'effectif moyen est influencé par la structure par âge de la population étudiée; selon qu'elle comportera une proportion plus ou moins grande de femmes en âge de procréer (15 à 45 ans), le taux de natalité sera différent à fécondité identique.

Une mesure de la fécondité doit donc avant tout rapporter le nombre des naissances au nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. Si une année quelconque, on établit le rapport du nombre

des enfants nés vivants de mères ayant tel ou tel âge, 20 ou 21 ou 22 ans par exemple, au nombre total de femmes ayant le même âge et si l'on fait le cumul des taux ainsi obtenus pour toutes les générations de 15 à 49 ans on obtient ce que l'on appelle « la somme des naissances réduites » qui est l'indice de la fécondité pour l'année étudiée. C'est ce que l'on appelle un indice du moment parce qu'il mesure la fécondité pendant une seule année. C'est aussi un indice synthétique fabriqué artificiellement en partant de la fécondité pendant telle année, de toutes les générations; or la fécondité est un phénomène continu qui se développe tout au long de la vie procréatrice d'une génération. Les couples peuvent, pour des raisons momentanées, avancer ou retarder la constitution de leur famille. Si on calcule cette fécondité du moment sur une année qui correspond à une période d'accélération de la constitution de la famille on aura le sentiment que la fécondité a augmenté.

Pour éliminer cet inconvénient, il faut calculer la « descendance finale » d'une génération, le nombre d'enfants qu'aurait eu, leur vie durant, toutes les femmes nées une même année, Malheureusement cet indice ne peut être calculé et connu qu'*a posteriori*, lorsque la génération étudiée a terminé ou est près de terminer sa période de vie féconde; on peut donc le connaître avec certitude pour les femmes nées en 1910, on peut encore le calculer avec une très bonne approximation pour celles nées en 1930 ou même en 1935; mais pour les générations postérieures à 1940 il faut faire davantage d'hypothèses sur leur fécondité à venir.

A l'aide de ces méthodes, M. Patrick FÉSTY, chargé de recherches à l'I.N.E.D., étudie dans « Population » (1) l'évolution comparée de la fécondité dans le Marché commun (Luxembourg exclu) et en Angleterre et Pays de Galles depuis la guerre. Le tableau ci-dessous extrait de cet article montre à quel point l'appréciation par les taux bruts de natalité peut fausser les comparaisons en matière de fécondité. La somme des naissances réduites ne donne cependant pas une image très fidèle du comportement des femmes; ici par exemple il suffit que l'un des pays se trouve en phase d'ajournement des naissances et un autre en phase de récupération pour que la comparaison que l'on fera de ces taux de fécondité du moment induise également en erreur.

(1) Population N° 2 de 1970.

SOMMAIRE DE POPULATION n° 3 - juin 1970

Th. LOCOH	La population des ménages agricoles.
Ph. d'HUGUES, G. PETIT et F. RERAT	Etude sur l'évolution de la qualification ouvrière.
L. HENRY	La population de la Norvège depuis deux siècles.
H. OVERBEEK	Un démographe préalthusien : G. Ortes.
Y. BLAYO	La mobilité dans un village de la Brie au XIX ^e siècle.
Chronique de l'association des experts démographes.	

1966	Somme des naissances réduites (nombre des naissances vivantes par femme)		Taux brut de natalité	
		<i>rang</i>	<i>%.</i>	<i>rang</i>
Pays-Bas	2,90	1 ^o	19,2	1 ^o
France.....	2,77	2 ^o	17,4	5 ^o
Angleterre-Pays de Galles	2,74	3 ^o	17,7	3 ^o
République Fédérale d'Allemagne	2,53	4 ^o	17,6	4 ^o
Belgique	2,52	5 ^o	15,8	6 ^o
Italie	2,49	6 ^o	18,5	2 ^o